

# Entrevue DGESCO sur les nouveaux programmes de langues vivantes du lycée professionnel

Ministère de l'Éducation Nationale  
Jeudi 21 février 2019 – 9h05 – 9 45

## Ont participé à la réunion :

**DGESCO** : Xavier TURION, Adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire et Benoit GOBIN, conseiller

**ADEAF** : Thérèse CLERC, présidente et Marion GAUDY, secrétaire.

L'APLV, invitée, n'était pas représentée.

## Les programmes :

(Consultables en ligne :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/48/0/Bac\\_pro\\_et\\_CAP\\_Langues\\_vivantes\\_Voie\\_professionnelle\\_1075480.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/48/0/Bac_pro_et_CAP_Langues_vivantes_Voie_professionnelle_1075480.pdf))

L'entrevue a débuté par une rapide présentation de l'architecture des programmes : l'idée qui sous-tend ces programmes est de les rendre très opérationnels, plus pratiques et de pouvoir intégrer un module de mobilité.

Nous soulignons que cela va dans le sens des remarques faites par l'ADEAF lors de la précédente entrevue, notamment la cohérence avec le collège et un lien avec la professionnalisation (cf. [http://adeaf.net/IMG/pdf/adeaf\\_audience\\_csp13\\_dec\\_2018.pdf](http://adeaf.net/IMG/pdf/adeaf_audience_csp13_dec_2018.pdf)). Les programmes sont axés sur les besoins des élèves. Il y a une grande souplesse et une marque de confiance dans les enseignants pour répondre à la diversité des situations.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la place faite à la mobilité, mais nous regrettons qu'elle ne soit pas plus formalisée. Nous ajoutons que ce type de mobilité reste plus difficile dans le secteur des services où le niveau de langue nécessaire est plus élevé qu'en production.

Nous revenons sur une question de formulation dans les programmes, page 8, il est question de la « nature et du statut des élèves ». Nous ne voyons pas ce qui est sous-entendu par le terme « nature ». Notre remarque a été notée.

## Les niveaux attendus

Nous avons expliqué nos craintes quant au niveau attendu : le niveau LVB est identique à celui du bac général (B1) et trop proche du niveau attendu pour la LVA en section professionnelle (B1+)

Ce n'est pas réaliste : pour passer de A2 à B1, il faut à un adulte entre 150 et 180 heures (source CIEP), or les élèves auront 126 heures sur 3 ans (entrecoupées par les périodes de stage). Il y a une baisse des heures mais pas du niveau exigé.

Il faudrait pour la LVB au lieu d'un niveau attendu B1, un niveau **visé** B1 et un niveau attendu A2/B1 au moins en expression écrite. Nos remarques sur le fait d'explicitier les termes « attendu » et « visé » a été entendue.

Nous avons aussi attiré l'attention de nos interlocuteurs sur les descripteurs du CECRL qui manquent de précision dès qu'il faut évaluer des niveaux intermédiaires.

## L'examen

Les modalités d'examen publiées

([http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/48/2/Projet\\_Epreuves\\_examen\\_Langues\\_vivantes\\_Bac\\_pro\\_et\\_CAP\\_1075482.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/48/2/Projet_Epreuves_examen_Langues_vivantes_Bac_pro_et_CAP_1075482.pdf))

sont encore en phase de concertation. Les enseignants sont invités à donner leur avis jusqu'au 6

mars (<http://eduscol.education.fr/consultations-lycee-2018-2019>). Nous avons bien sûr fait quelques remarques à propos de ce projet.

Nous apprécions que désormais les 5 activités langagières seront évaluées en LVA et LVB obligatoire. Mais en raison des faibles horaires, on ne peut pas envisager le même niveau attendu pour ces 5 activités langagières. Il faudrait jouer sur des niveaux attendus différents suivant les activités langagières, un peu sur le même modèle que le DNB . Notre remarque a été notée.

De plus, nous avons fait remarquer qu'il est dommage que les élèves ne puissent pas avoir le détail de leurs performances selon le type de compétence.

Concernant l'épreuve de compréhension de l'écrit, le temps prévu (3 min) pour pour prendre connaissance d'un texte inconnu (et sans document iconographique permettant de préciser le contexte) est trop court.

Nous avons fait remarquer qu'il n'était pas cohérent que les épreuves de LVB obligatoire (qui portent sur les 5 activités langagières comme en LVA) et de LVB facultative (qui ne portent que sur 3 activités langagières) soient différentes alors que les horaires sont identiques.

Nous avons pointé une anomalie p.4 « *Les niveaux attendus pour cette épreuve de langue facultative – dont la maquette correspondrait à celle de la sous-épreuve n° 2 des épreuves obligatoires – sont A2 au CAP et B1+ au baccalauréat professionnel.* »

Pourquoi B1+ alors que le niveau attendu est B1 ?

Nous avons eu des précisions sur l'origine des documents pour la partie compréhension (orale et écrite) : il y aura bien une banque de données. L'enseignant pourra donc choisir les documents en fonction de ce qui a été fait avec les élèves en cours d'année.

### **LVB hôtellerie**

Suite à notre demande, nous avons eu confirmation que la LVB facultative sera possible pour toutes les spécialités du groupe production.

Nous avons réitéré notre regret que l'hôtellerie fasse partie du groupe production. La Degesco avait annoncé un ajustement (cf. CR réunion du 19 novembre 2018 [http://adeaf.net/IMG/pdf/adeaf\\_\\_cr\\_reunion\\_dgesco\\_2018\\_11\\_19.pdf](http://adeaf.net/IMG/pdf/adeaf__cr_reunion_dgesco_2018_11_19.pdf)).

### **Autres informations concernant la réforme du baccalauréat général et technologique :**

Il y aura une attestation du niveau général pour chaque langue vivante. Nous regrettons qu'il n'y ait pas un détail par type d'activité langagière.

Nous avons fait part des premiers témoignages reçus dans le cadre de l'enquête sur la réforme du lycée qui vont souvent dans le sens d'une diminution horaire. Les informations dont nous disposons concernant l'enseignement de spécialité *Langues, littérature et culture européennes*, montrent que cet enseignement est très peu proposé en allemand. Nous avons rappelé notre demande d'une spécialité avec un partage horaire entre deux langues.

Nous avons également attiré l'attention sur l'horaire de la DNL, identique lorsque l'enseignement est dispensé en français alors que l'appropriation de contenus en langue étrangère nécessite plus de temps.